



# PROPOSITIONS ATTRIBUTION AIDES FEDERALES



# AIDES FEDERALES EMPLOI

## **Situation :**

Certains comités n'ont pas justifié, malgré de nombreuses demandes (y compris par téléphone) leurs dépenses relatives aux actions soutenues par la FFBB la saison dernière.

Cette saison, ils ont déposé des demandes dans le cadre de l'emploi et des actions.

## **Stratégie habituelle :**

Si le CD dépose une demande au titre des actions sur la saison N, les sommes non justifiées de la saison N-1 sont déduites des aides aux actions.

## **Question :**

Si le CD ne dépose pas de demande au titre des actions sur la saison N, les sommes non justifiées des aides Actions de la saison N-1 doivent-elles être déduites des aides Emplois ?



**FFBB**

FÉDÉRATION  
FRANÇAISE DE  
BASKETBALL

117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS  
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80